

SNACs : le cadre de leur déploiement est validé

Le déploiement des SNACs, ce bouquet de « services numériques d'appui à la coordination des soins », harmonisés et communs à tous les acteurs de la coordination du parcours de soins du patient, va pouvoir entrer dans les faits en 2018-2019. Car « les SNACs vont être co-construits par les membres de la Commission de coordination des politiques publiques en E-santé (CCPP E-santé), qui intègre l'ensemble des représentants des professionnels et institutions impliqués dans le domaine de la santé (Conseil régional, conseils départementaux, usagers, Assurance maladie, représentants des professionnels libéraux et hospitaliers...), indique Estel Quéral, chef de projet régional des fonctions d'appui aux professionnels de santé à l'ARS Centre-Val de Loire. Cette CCPP E-santé, mise en place le 4 octobre 2017, s'est réunie le 14 février dernier pour valider les grands principes du cadre de déploiement des SNACs ».

Dans un premier temps ont été réalisés un état des lieux et un partage du diagnostic de l'existant dans la région, en termes de services numériques dédiés à la santé.

Quatre orientations stratégiques en découlent :

- Consolider le 1^{er} niveau des services « socles » d'échange et de partage (MSS, ROR, DMP, identito-vigilance, portail commun aux professionnels et aux usagers...).
- Approfondir l'étude sur la notion d'appui à la coordination pour bien identifier les besoins des professionnels.
- Obtenir l'engagement des représentants régionaux et territoriaux pour déployer ces SNACs au niveau de la région et des territoires, en sachant qu'un territoire mature a été identifié, l'Indre-et-Loire, où convergent divers dispositifs de coordination (réseaux de santé, MAIA, Coordination territoriale d'appui - CTA de Paerpa) pour structurer une future plateforme territoriale d'appui (PTA), avec une réelle dynamique de création de communautés professionnelles territoriales de santé (3 CPTS), et qui compte davantage de DMP, de logiciels MSS et DMP compatibles que les autres départements de la région.
- Enfin, articuler les réflexions en cours sur les systèmes d'information des GHT (groupements hospitaliers de territoire) avec celles sur les SNACs pour décloisonner le parcours de santé de l'utilisateur.

+

e-santé : de nouvelles instances de co-construction

L'instruction du ministère des Affaires sociales et de la Santé du 10 janvier 2017 a posé le cadre d'une nouvelle gouvernance en matière de politique régionale d'e-santé. Rappelant le rôle de l'Agence régionale de santé – « définir la stratégie régionale d'e-santé et organiser sa mise en œuvre » –, le texte introduit un « dispositif de concertation régionale » permettant à l'ARS d'associer à l'exercice de cette mission l'ensemble des acteurs régionaux concernés. En Centre-Val de Loire, une commission de coordination des politiques publiques (CCPP) d'e-santé a ainsi été installée le 4 octobre 2017. Pilotée par l'ARS, elle en fédère les partenaires en réunissant des représentants de l'Assurance maladie, des fédérations, des Unions régionales des professionnels de santé (URPS), des associations de patients et d'usagers mais aussi des conseils régional et départementaux.

Mue par une volonté de décloisonnement, la CCPP e-santé intervient dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation de la stratégie régionale d'e-santé. Une stratégie dont la mise en œuvre est désormais confiée au Grades, le Groupement régional d'appui au développement de l'e-santé instauré par cette même instruction ministérielle (lire en page 30). Créé en Centre-Val de Loire le 20 mars 2018 sous la forme d'un Groupement d'intérêt public (GIP), le Grades compte déjà 76 membres ré-

unis dans un esprit d'échange et de co-construction. Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens en cours de définition avec l'ARS doit préciser les contours des grands projets dont le GIP, financé par le fonds d'intervention régional, a la charge : l'amplification des usages de télémédecine, le développement des services numériques d'appui à la coordination (Snacs), la mise en place de la mutualisation des images médicales en région Centre-Val de Loire (Mirc), l'anticipation des besoins en matière de très haut débit...

**UNE STRATÉGIE DONT
LA MISE EN ŒUVRE
EST DÉSORMAIS CONFIÉE
AU GRADES**

Périodiquement, l'ARS fera le point avec le GIP sur l'avancée de sa feuille de route. L'Agence régionale de santé a par ailleurs procédé à une réorganisation interne : l'e-santé est désormais pilotée par la direction de l'offre sanitaire afin d'assurer une plus forte intégration des systèmes d'information de santé dans la logique des métiers. Plus transversale, plus concertée, la mise en œuvre de l'e-santé sera facilitée, voire accélérée par l'implication active et coordonnée de toutes les parties prenantes. ■